

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">MICHELIN (Euronext Paris)</p>
--

Par courrier du 30 octobre 2008, la société Franklin Resources, Inc. (1 Franklin Parkway, San Mateo, CA 94403-1906, Etats-Unis) agissant pour son compte et celui de ses affiliés (1) (Franklin Mutual Advisors, LLC et Templeton Worldwide, Inc. et ses affiliés) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 octobre 2008, par suite d'une acquisition d'actions MICHELIN, le seuil de 5% des droits de vote de la société MICHELIN et détenir pour le compte des fonds et clients sous gestion, 9 416 112 actions MICHELIN représentant autant de droits de vote, soit 6,49% du capital et 5,06% des droits de vote de cette société (2).

(1) Franklin Resources, Inc., une société de services financiers diversifiés, et ses affiliés fournissent des services de gestion d'investissement et de conseil à des clients.

(2) Sur la base d'un capital composé de 144 995 932 actions représentant 186 054 824 droits de vote.